

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION**

**PROJET PARTICULIER PP-039**  
**RÈGLEMENT RGCA20-10-0001**  
**RÈGLEMENT RGCA20-10-0002**  
**RÈGLEMENT RGCA20-10-0003**

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 9 décembre 2019, le conseil d'arrondissement a adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, une résolution sur le projet particulier suivant :

Projet particulier PP-039 afin de permettre la réfection de la façade commerciale pour le bâtiment situé au 6263, boul. Maurice-Duplessis.

Cette résolution est entrée en vigueur le 12 décembre 2019, et est déposée au bureau de la secrétaire d'arrondissement où elle peut être consultée.

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 9 décembre 2019, le conseil d'arrondissement a adopté les règlements suivants :

Règlement RGCA20-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2020)

Règlement RGCA20-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2020) (0,0975 \$ du 100 \$ d'évaluation)

Règlement RGCA20-10-0003 sur la taxe relative aux services correspondant à l'espace fiscal cédé (exercice financier 2020) (0,05 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière)

Ces règlements entreront vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020, et sont déposés au bureau de la secrétaire d'arrondissement où ils peuvent être consultés.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, ce 12 décembre 2019.

La secrétaire d'arrondissement,

Marie Marthe Papineau, avocate